

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**



**CONVOCATIONS****ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS****CŒUR DE VILLE**

Société civile de placement immobilier à capital variable  
Siège social : 29, rue Vernet 75008 PARIS  
790 065 676 R.C.S. PARIS  
(la « SCPI »)

**Avis de convocation**

Les associés de la SCPI Cœur de Ville sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2022 à 9h00, au 29, rue Vernet 75008 PARIS.

*Ordre du jour*

- Approbation des comptes et rapport annuel ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Approbation des valeurs de la part (valeur comptable, valeur de réalisation, valeur de reconstitution) ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation à la Société de Gestion de contracter des emprunts et accorder des garanties ;
- Election des membres du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de l'Expert immobilier ;
- Pouvoirs pour les formalités.

*Texte des résolutions***PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un résultat net de 1.057.417,92 € et un capital social nominal de 14.102.400,00 €.

L'Assemblée Générale donne quitus à la Société de Gestion et au Conseil de Surveillance pour leur mission durant l'exercice écoulé.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, affecte le bénéfice distribuable de 1.168.009,54 € (Résultat 2021 : 1.057.417,92 € + Report à nouveau : 110.591,62 €) à la distribution de dividendes pour 828.234,21 € et le solde au report à nouveau, soit 339.775,33 €.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la SCPI CŒUR DE VILLE, telles qu'elles sont déterminées par la Société de Gestion et qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à :

- Valeur comptable : 15.427.494 €, soit 175,03 € par part.
- Valeur de réalisation : 16.551.450 €, soit 187,79 € par part.
- Valeur de reconstitution : 19.293.618 €, soit 218,90 € par part.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier, approuve les conventions qui y sont visées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société de Gestion, au nom de la SCPI CŒUR DE VILLE, à contracter des emprunts, assumer des dettes, ou procéder à des acquisitions payables à terme dans la limite au total de 40 % maximum de la valeur des actifs immobiliers de la SCPI détenus directement ou indirectement. L'Assemblée Générale Ordinaire autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de la SCPI CŒUR DE VILLE, à l'organisme prêteur ou au vendeur dont le prix est payable à terme toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- prend acte que les mandats des membres actuels du Conseil de Surveillance (Mme Catherine DARGENT AHLQVIST, Mme Patricia DE FIGUEIREDO, M. Jacques BALESSSE, M. André HALOCHE, M. Jean ROLLAND, M. Samuel PIOVESAN et la société SOCIETE CIVILE LES ENFANTS ROUGES représentée par M. François CHAILLET) arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale ;
- décide, en conséquence, de nommer ou de renouveler en qualité de membres du Conseil de Surveillance, les 7 candidats choisis parmi les personnes figurant dans la liste ci-après et ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés :

Nom/Prénom Dénomination sociale	Année de naissance	Adresse	Nombre de parts	Fonction occupée dans la SCPI	Activité / profession
Mme Catherine DARGENT- AHLQVIST <sup>(R)</sup>	1970	2, rue Largillière – 75016 Paris	30	Président et Membre du conseil de surveillance	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Expert immobilier
Mme Patricia DE FIGUEIREDO <sup>(R)</sup>	1965	4 rue Mathilde Girault – 92300 LEVALLOIS PERRET	15	Membre du conseil de surveillance	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Auteure
M. Jacques BALESSSE <sup>(R)</sup>	1942	19 rue st Etienne – 59800 LILLE	240	Membre du conseil de surveillance	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Retraité
M. Thomas CARBONNIER <sup>(C)</sup>	1983	30, rue des Favorites – 75015 PARIS	10	-	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Avocat

M. Jean ROLLAND <sup>(R)</sup>	1946	61, rue Jouffroy d'Abbans – 75017 PARIS	25	Membre du conseil de surveillance	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Retraité
M. Samuel PIOVESAN <sup>(R)</sup>	1960	Chemin de Sainte Faline - 115 route de Brossainc - 07340 BROSSAINC	60	Membre du conseil de surveillance	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Conseiller en gestion de patrimoine
La société SOCIETE CIVILE LES ENFANTS ROUGES, représentée par M. François CHAILLET <sup>(R)</sup>	1964	31 rue de Turenne – 75003 PARIS	250	Membre du conseil de surveillance	Nombre de mandat(s) détenu(s) dans d'autres SCPI : Aucun Avocat

<sup>(R)</sup> Candidat en renouvellement

<sup>(C)</sup> Nouvelle candidature

Conformément aux stipulations de l'article 24 des statuts de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que sont, conformément à la réglementation et aux statuts de la Société exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votant par correspondance à l'Assemblée Générale.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'Expert immobilier :

- La société BPCE EXPERTISES IMMOBILIERES, domiciliée 50 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 788 276 806, pour une durée de cinq ans.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités de publication légale et de dépôt.